

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

**Délibération**  
n° 2020.10.302

**Droit de préemption  
urbain - Retrait de la  
délégation au profit  
d'EPF sur les  
secteurs et parcelles  
du projet BHNS**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

**Secrétaire de séance** : Joëlle AVERLAN

### **Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

### **Ont donné pouvoir** :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

### **Excusé(s)** :

Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.10.302**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN - RETRAIT DE LA DELEGATION AU PROFIT D'EPF SUR LES SECTEURS ET PARCELLES DU PROJET BHNS**

Le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme implique la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême aux communes dans toutes leurs délibérations et actes notamment en matière de droits de préemption.

Par délibération n°62 du 19 janvier 2017, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain (DPU) et a déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit.

Conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme : « *Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du déléataire* ».

Par délibération n°145 du 12 mai 2016 le conseil communautaire a validé le programme définitif de l'opération Bus à Haut Niveau de Service « BHNS » en vue de l'établissement d'un avant-projet.

Par délibération n°308 du 6 octobre 2016, le conseil communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention « BHNS » liant GrandAngoulême et l'Etablissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine, pour le lancement de la démarche d'acquisition foncière dans le cadre de ce projet.

Par délibération n°114 du 16 février 2017 le conseil communautaire a validé, entre autre, la délégation du DPU à l'EPF sur les parcelles suivantes : Commune d'Angoulême : AY699, AY437, AY405, CD887, CT887, CX419, CV156, CV578, CV371, CV281, CY181, CY94 et CO1 ; Commune de La Couronne : AD160 ; Commune de l'Isle d'Espagnac : AK15, AA57 ; Commune de Saint-Michel : AE76, AE77, AE08, AE164, AE11 et AE12.

Par délibérations n°464 et n°466 du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a modifié la délibération n°204 du 25 juin 2015 afin de tenir compte de l'avenant 2 à la convention portant sur la maîtrise foncière des emprises nécessaires au projet de bus à haut niveau de service liant l'EPF et GrandAngoulême. La délégation a été donnée à l'EPF sur les parcelles cadastrées CR 797, 798, 800, 799, situées 385 et 395 rue de Bordeaux ainsi que sur le secteur « Boulevard Liédot – Rue de Périgueux », commune d'Angoulême ainsi que sur la parcelle AY56 rue de Badoris, commune de Fléac.

Les travaux d'infrastructures nécessaires à la création et à la mise en service du projet du BHNS étant réalisés en totalité, il convient donc de retirer, sur les périmètres et parcelles listés ci-dessus, le droit de préemption urbain (DPU) à l'EPF sur l'emprise du projet BHNS dans sa totalité.

Vu l'avis favorable de la réunion préparatoire au conseil du 15 octobre 2020,

**Je vous propose :**

**DE RETIRER** la délégation du droit de préemption urbain (DPU) à l'Etablissement public foncier (EPF) sur les périmètres et parcelles désignés ci-dessus pour lesquels la délégation lui avait été accordée dans le cadre de la convention portant sur la maîtrise foncière des emprises nécessaires au projet de bus à haut niveau de service (BHNS) liant l'EPF et GrandAngoulême.

**D'ENGAGER** les formalités d'affichage réglementaires afin d'informer de cette rectification,

**D'AUTORISER**, Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Recu à la Préfecture de la Charente le :</b>  <b>23 octobre 2020</b>	<b>Affiché le :</b>  <b>23 octobre 2020</b>